

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
LE LUNDI 1er MARS 2010 A 19 H 30

ETAIENT PRESENTS, Sous la présidence du Maire Guy DEMOLIS

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Denis BRUNET, Bernard SAILLANT, Gilbert HENRY, Serge CHAMOT, Maryline ROSSET, Thierry TISSOT, Serge RAGAZZONI, Sandrine BOCHET, Jean-Marc MERLIN, Véronique GUILLAUME, Jocelyne BORNE,

Exusés _____ : MM. Gérard CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge YAKOVLEFF,

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION
Mme Martine BRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : M. Bernard SAILLANT

Le Maire ouvre la séance à 19H30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il rappelle que cette réunion du Conseil Municipal sera essentiellement consacrée aux finances communales avec l'examen des comptes administratifs et le vote du budget.

La secrétaire de mairie, Martine BRAND, communique à l'assemblée une synthèse détaillée des comptes de l'année écoulée ainsi qu'une proposition de budget pour 2010.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Budget Général

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
	265 261,27	296 950,29		289 950,29	265 261,27
261 529,29	515 999,55	644 704,41	628 231,29	906 233,70	1 144 230,84
261 529,29	781,260,82	931 654,70	628 231,29	1 193 183,99	1 409 492,11
	519 731,53	303 423,41			216 308,12
				Résultat	216 308,12

Budget du SPANC (assainissement)

Résultat antérieur	1181,69
Recettes	932,00
Dépenses	1956,41
Résultat de clôture	157,28

Vote des quatre taxes

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, il est proposé de reconduire, sans augmentation les taux de fiscalité communale.

- T.H : 3.50 %
- T.F.B : 3.72 %
- T.F.N.B 22.02 %
- C.F.E. (T.P) 6.20 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité les comptes administratifs 2009 ainsi que les taux de fiscalité communale.

FINANCES COMMUNALES
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (en TTC)

DEPENSES		RECETTES	
<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
- Charges à caractère général	73.465,81	- Impôts et Taxes	140.857,70
- Charges de personnel	119.196,30	- Dotations d'Etat	124.433,43
- Charges de gestion	49.832,62	- Fonds frontaliers	204.001,00
- Remboursement des intérêts d'emprunts	19.034,56	- Revenus locatifs	30.718,05
		- Remboursements	6.413,47
		- Produits domaniaux	1.576,44
		- Produits exceptionnels	7.999,46
		- Excédents de fonctionnement 2008	265.261,27
<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
- Remboursement du capital d'emprunts	39.183,44	- Subventions du Département	100.000,00
- Achat de bâtiment	318.597,82	- Subventions de l'Etat	61.500,00
- Travaux (voirie, réseaux, bâtiments)	286.863,15	- Subvention de la Région	2.400,00
- Divers	60,00	- Taxe Locale d'Equipement	23.544,00
		- Fond de compensation de la TVA	153.837,00
TOTAL DEPENSES	906.233,70		
EXCEDENT 2009	216.308,12		
TOTAL EXERCICE	1.122.541,82	TOTAL EXERCICE	1.122.541,82

BUDGET PRIMITIF 2010

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses validées par le trésorier de Cruseilles, il est proposé les budgets suivants :

Budget Général

Fonctionnement : 702.649,12 €

Investissement : 854.466,41 €

Budget du SPANC (assainissement)

Fonctionnement : 5000.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité les budgets primitifs 2010.

TRAVAUX REALISES EN 2009 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

PAR LA COMMUNE : 605.460 €

- Travaux de voirie et bâtiments 286.863 €

- Acquisition d'immobilier 318.597 €

Ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt grâce à un niveau élevé de subventions.

PAR LE SYNDICAT D'ELECTRICITE (SELEQ) : 658.450 €

- Travaux des Margolliets et de Chez Nicodet

- Montant TTC 658.450 €

- Participation du SELEQ 326.482 €

- Coût pour la commune 331.968 €

Le coût à la charge de la commune sera remboursé par un prêt consenti par le SELEQ sur une durée de 20 ans.

PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPC DU PAYS DE CRUSEILLES) : 2.400.000 €

Construction du groupe scolaire : environ 2.400.000 € TTC subventionnée à hauteur de 316.000€, le solde étant pris en charge par la CCPC qui gère la compétence du scolaire.

ENCOURS DE LA DETTE au 31.12.2009

- SELEQ : 324 607,19 €
- Crédit Agricole : 215.916,92 €
- TOTAL : 540.521,11 €

En conclusion du vote du budget, l'assemblée se félicite de la santé financière de la commune qui est le résultat d'une gestion saine, équilibrée et raisonnable qui privilégie l'investissement tout en maintenant des taux de fiscalité communale faibles.

En 2009, c'est près de 3.664.000 € de fonds publics qui auront été investis sur le territoire communal sans trop endetter la commune puisqu'il n'a été fait appel à l'emprunt que pour les travaux du SELEQ...

La forte implication de la municipalité dans l'élaboration, le suivi des projets et leur financement est mis en avant, ainsi que le niveau de subventions et de participations qui ont su et pu récupérer.

A cet effet, il est rappelé l'appui :

- du conseiller général Jean-Loup GALLAND pour les subventions du Conseil Général ;
- du député, Président de l'Assemblée Nationale Bernard ACCOYER pour les subventions de l'Etat ;

- du Président du SELEQ, Jean-Paul AMOUDRY pour les financements du Syndicat d'Electricité ;
- du Président de la CCPC, Gilles PECCHI, pour le niveau d'investissement de la Communauté de Communes dans la réalisation du groupe scolaire.

MAISON BRO

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution du projet de boulangerie et de la mise en place d'un groupe de travail composé entre autre de l'adjoint chargé des travaux, M. Serge CHAMOT ; M. Frédéric CHARVIN, le coordinateur des futurs travaux ; M. Yves BOISSET, conseiller technique et M. Fabien DEMOLIS, le futur exploitant.

Il est rappelé le montant de la subvention accordée dans le cadre du FISAC pour ce projet de revitalisation du commerce en milieu rural : 120.530 €.

Il est décidé de lancer la consultation d'entreprises (marché public).

URBANISME

Denis BRUNET, l'Adjoint à l'urbanisme présente les dossiers en cours :

DP déposé

- M. TISSOT Emmanuel, Route des Margolliets, pour la démolition et la reconstruction d'un garage existant avec création de portes fenêtres et vélux.

PROGRAMMATION SELEQ 2010

M. Serge CHAMOT, Adjoint aux travaux rappelle le programme prévu pour 2010.

- Chez Péguin pour un coût prévisionnel de 118.000 € pris en charge par le SELEQ à 50% et dont les travaux qui viennent d'être attribués à l'entreprise Gramari doivent démarrer prochainement.
- La Rippaz pour un coût prévisionnel de 330.000 € pris en charge par le SELEQ à 50% et dont les travaux ont été tout dernièrement attribués à l'entreprise SPI et qui devraient démarrer dans l'été.

Le conseil municipal est également informé que le SELEQ change de dénomination et s'appellera à compter du 1^{er} juin 2010 le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie).

PERI-SCOLAIRE

M. Bernard SAILLANT, Adjoint au scolaire, accompagné de Marilyne ROSSET et Véronique GUILLAUME, informe le conseil municipal qu'ils recevront prochainement des professionnels de la petite enfance pour envisager la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance à Menthonnex.

SALLE POLYVALENTE

En l'absence de Mme Huguette JACQUEMOUD, hospitalisée, il est décidé de confier la gestion de la salle des fêtes à Gilbert HENRY. Il est également proposé de revoir la tarification, le mode de fonctionnement et le règlement intérieur de cette salle qui est très polyvalente.

Il est souligné son utilisation quasi journalière pour les activités péri-scolaires telles que la cantine et associations notamment les multiples activités de l'ACSB.

M. HENRY est chargé d'organiser une réunion avec les membres de la vie associative (Jean-Yves HENRY), péri-scolaire (Annabelle JEANTET et Fabienne BOSSEZ) ainsi que Jocelyne Borne, Bernard Saillant, Serge Ragazzoni... pour le conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme Jocelyne BORNE fait le compte rendu du concert donné en l'église de Cruseilles, au profit des sinistrés de HAITI qui a permis de collecter 3400 €.

La séance est levée à 23H.

Le Maire,
Guy DEMOLIS